

# THEOREIM

## RAPPORT DE LA SOCIETE THEOREIM RELATIF A L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

### 1. Informations relatives à la démarche générale de la SGP (politique, stratégie d'investissement et moyens dédiés à l'ESG)

#### a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Theorem est une société de gestion de portefeuille spécialisée en immobilier et agréée par l'autorité des marchés financiers (AMF) le 11 septembre 2020. Elle a développé un processus d'investissement spécifique basé sur la multigestion et dans le cadre de son activité de gestion de fonds immobiliers.

Dans une optique de prise en compte des critères ESG tant au niveau de l'entité, qu'au niveau de ses fonds sous gestion, Theorem a fait appel à des prestataires courant 2021, pour la matérialisation de cette prise en compte, notamment au niveau de la politique et de la stratégie d'investissement.

A ce titre, en février 2021, Theorem a rédigé une charte qui vise à formaliser la politique d'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion en explicitant les objectifs et les modalités de son déploiement.

Au niveau de la stratégie d'investissement, Theorem a intégré l'ESG dans la gestion de ses fonds selon qu'il s'agisse des actifs détenus en direct ou détenus indirectement.

D'un point de vue opérationnel, au niveau des actifs détenus indirectement, la réalisation systématique de due diligences ESG en phase de préinvestissement sur les nouveaux investissements (notamment la mise en place de grille d'évaluation ESG dont l'une pour les sociétés de gestion et l'autre pour les fonds d'investissement) était effectif.

Puis, un processus de notation et de suivi annuel de la performance ESG des investissements indirects permettant ainsi le pilotage extra financier des performances de son portefeuille d'investissements et des prestataires dans la durée était réalisé.

Quant à la gestion en direct, Theorem a initié sa réflexion devant permettre l'intégration des critères ESG pour un déploiement au cours de l'année 2022.

# THEOREIM

**b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;**

Theorem informe les souscripteurs / clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG qu'elle prend en compte dans sa politique et sa stratégie d'investissement au travers de la publication de sa charte ESG sur son site internet.

Theorem met également à la disposition de ses investisseurs les informations relatives à la politique ESG mise en œuvre pour chacun des fonds sous gestion au travers des rapports annuels de ces fonds.

**c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;**

En 2021, deux fonds immobiliers sont gérés par Theorem, la SC Pythagore et FPS Newton. Aucun de ces fonds ne peut être identifié comme un produit financier mentionné en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Theorem a fait appel à des prestataires qualifiés (cabinet Wild Trees), pour un accompagnement dans la catégorisation du fonds Pythagore en article 8. Cette démarche est en cours.

**d) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.**

Theorem a rédigé une charte qui vise à formaliser la politique d'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion en explicitant les objectifs et les modalités de son déploiement. Cette charte est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Theorem a également rédigé une charte d'engagement dénommée « Charte d'Engagement Theorem Impact » permettant d'informer ses partenaires de la démarche responsable de Theorem et de les inviter à mettre en place une démarche responsable et vertueuse.

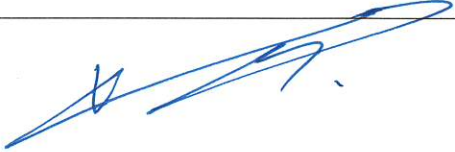
**2. Dispositions applicables aux SGP de plus de 500 millions d'€ d'encours sous gestion (fonds + mandats de gestion)**

Au 31 décembre 2021, les encours sous gestion par la société de gestion Theorem étaient inférieurs à 500 millions.

**3. Dispositions applicables aux SGP et aux fonds / mandats de plus de 500 millions d'€ d'encours sous gestion**

Au 31 décembre 2021, les encours sous gestion par la société de gestion Theorem étaient inférieurs à 500 millions.

# THEOREIM

Date de validation du rapport	Signature du Président - RCCI
29/06/2022	

THEOREIM

10, rue d'Uzès 75002 Paris  
Tél: +33 (1) 85 73 10 60  
www.theorem.com  
Siret: 882 005 622 000 15 - APE 6832A